



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

JUIN 2022

Chères citoyennes, chers citoyens,

Il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du dernier rapport financier de notre municipalité et des rapports de l'auditeur indépendant mandaté par la Ville, qui l'accompagne.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier de la municipalité a déposé à la séance du 13 juin 2022, le rapport financier consolidé de la Ville de Port-Cartier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant en lien avec le rapport financier, de même que celui du taux global de taxation réel (TGT), lesquels ont été transmis à la municipalité le 13 juin 2022, en vertu de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes.

Faits saillants des résultats 2021

En 2021, le conseil a pris la décision de ne pas augmenter les taux de taxes étant donné la situation de la COVID-19. Suite à cette décision, un budget au montant de **22 777 000 \$** a été adopté. L'exercice financier 2021 s'est soldé avec un surplus de **1 095 326 \$**, pour un total de surplus accumulés non affecté au 31 décembre 2021 de **3 208 080 \$**. Ce montant s'explique par des revenus du quai non-budgétés, une forte augmentation des droits de mutation, de la diminution des taux d'intérêt ainsi que des activités et projets qui ont été mis sur pause due à la COVID-19.

Je tiens à préciser qu'il est toujours possible de consulter le rapport financier 2021 consolidé selon le formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que le sommaire de l'information financière consolidée en vous rendant sur le site Internet de la Ville de Port-Cartier au www.villeport-cartier.com dans la section « Vie municipale / Administration, finances et affaires juridiques/ Budget et documents financiers ».

Activités d'investissement 2021

En 2021, la Municipalité a réalisé des dépenses d'investissement totalisant la somme de **5 128 776 \$**, comparativement à des investissements de **8 055 308 \$** en 2020. Les investissements majeurs ont été la mise à niveau des eaux usées Lot 2, l'éclairage DEL, l'achat de machinerie et de véhicules et la rénovation de certains bâtiments (toiture).

Sommairement, ceux-ci se détaillent comme suit par catégorie :

	2020	2021
Réfection des rues	0 \$	7 118 \$
Infrastructures en eau et égout	0 \$	0 \$
Bâtiments	2 803 044 \$	286 799 \$
Machineries, véhicules, outillage et équipements	585 346 \$	631 974 \$
Autres	31 644 \$	138 927 \$
Immobilisations en cours (eaux usées Lot 2)	4 635 274 \$	4 063 958 \$
Total des investissements	8 055 308 \$	5 128 776 \$

Endettement de la municipalité au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, la dette obligatoire brute de la Ville de Port-Cartier s'établissait à **28 218 000 \$**, dont un montant de **1 526 200 \$** à la charge du gouvernement du Québec. Voici l'évolution de celle-ci de 2019 à 2021:

	2019	2020	2021
VILLE			
Dette nette début	30 685 235	28 001 900	25 551 800
Émission (emprunt)	0	0	1 807 821
Remboursement	(2 683 335)	(2 450 100)	(2 515 200)
Solde disp. règ. d'emprunts fermés	0		
Dette nette finale	28 001 900	25 551 800	24 844 421
GOVERNEMENTS			
Subvention à recevoir début	2 550 765	1 907 100	1 526 200
Émission (emprunt) Gouv. Qc	0	0	2 239 179
Remboursement d'un tiers	(643 665)	(380 900)	(391 800)
Subvention à recevoir finale	1 907 100	1 526 200	3 373 579
CUMULATIF (Ville et Gouvernements)			
Dette brute début	33 236 000	29 909 000	27 078 000
Émission (emprunt)	0	0	4 047 000
Remboursement	(3 327 000)	(2 831 000)	(2 907 000)
Solde disp. règ. d'emprunts fermés	0	0	0
Dette brute finale	29 909 000	27 078 000	28 218 000
Richesse foncière uniformisée	709 256 897	696 165 591	667 072 488
Pourcentage(dette nette/RFU)	3,95%	3,67%	3,72%

Émission d'emprunt 2021

▪ Règlement 2019-302 - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées Lot-1

1 119 421 \$

▪ Règlement 2018-289 - Ponceaux Portage-des-mousses

688 400 \$

Émission d'emprunt 2021

▪ Subvention PRIMEAU- Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées Lot-1

2 239 179 \$

Rapports de l'auditeur indépendant

Le 13 juin 2022, le rapport de l'auditeur indépendant, la firme comptable Mallette s.e.n.c.r.l., concluait que les états financiers consolidés de la Ville de Port-Cartier donnaient dans tout leur aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la municipalité et des organismes sous son contrôle, au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur actif financier net et de leur flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La firme Mallette s.e.n.c.r.l. avisait également les membres du conseil municipal que le taux global de taxation réel de l'exercice le 31 décembre 2021 de la Ville de Port-Cartier a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

Conclusion

Pour l'année en cours, malgré un résultat positif, la Ville doit maintenir un exercice rigoureux des dépenses dû à des contestations d'évaluation déposées par deux grandes entreprises et aux différentes dépenses d'investissements essentielles auxquelles devra faire face la Ville, soit au niveau de l'aqueduc, de certaines rues et du barrage.

Les citoyens étant toujours au centre de nos préoccupations, soyez assurés que nous continuerons de mettre tous les efforts nécessaires afin de minimiser les impacts financiers tout en maintenant une excellente qualité de vie.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Thibault', with a stylized, cursive script.

Alain Thibault